

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1er Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Vu la décision du Président DP N°2023-44, en date du 02 novembre 2023, attribuant le marché n° 2023-4 « Aménagement des abords du Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets » – Lot unique VRD / réseaux secs / espaces verts au groupement MULLER TP / NGE ES / DHR NGE PAYSAGES - ZAC Bellefontaine 57780 ROSSELANGE, pour un montant de 450 307,44 € HT.

Considérant la demande de travaux modificatifs,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer un avenant N°1 au marché 2023-4 « Aménagement des abords du Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets » – Lot unique VRD / réseaux secs / espaces verts au groupement MULLER TP / NGE ES / DHR NGE PAYSAGES - ZAC Bellefontaine 57780 ROSSELANGE,

**Article 2** : que le montant de cet avenant est fixé à 19 016,50 € HT, portant le montant total du marché de 450 307,44 € à 469 323,94 € HT.

Rombas, le 02 avril 2024

Affichage au siège le 21.05.2024.

Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,



Lionel FOURNIER